

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mercredi 1 mars 2023**, à 13 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents

Présidée par monsieur Sam Ierfino, maire suppléant

Madame la conseillère Denise Bergeron et messieurs les conseillers Hugo Gendreau et René Lecavalier

Était aussi présente : Charlotte Gagné, DGA et greffière

Absences motivées : Monsieur le maire Claude Comeau et mesdames les conseillères Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 1er mars 2023
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1er mars 2023
3. Congédiement – Employé matricule 5121
4. Achat financé par le fonds de roulement - Déchiqueteuse de marque Vermeer
5. Nomination d'un officier responsable de l'application de divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 926 – Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion autopompe
7. Ouverture d'une marge de crédit temporaire – Règlement numéro 926
8. Dépense financée par le fonds d'administration – Octroi d'un contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2023
9. Dépense financée par le surplus non réservé – Octroi de mandat pour l'étude architecturale d'avant-projet du chalet du parc Bellevue
10. Période de questions
11. Levée de la séance extraordinaire du 1er mars 2023

CERTIFICAT

Je soussigné, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, DGA ET GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

- 2023-03-054 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2023
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 13 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2023.
- 2023-03-055 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2023
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2023.
- 2023-03-056 SUJET : CONGÉDIEMENT D'EMPLOYÉ - EMPLOYÉ MATRICULE 5121
- Considérant la recommandation de la direction générale, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De mettre fin à l'emploi de l'employé suivant :
- Employé matricule 5121
- 2023-03-057 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – DÉCHIQUETEUSE DE MARQUE VERMEER
- Considérant la recommandation émise lors de la Commission des infrastructures et des travaux publics du 30 janvier 2023, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'achat, suivant recherche de prix, d'une déchiqueteuse de marque Vermeer, auprès de « Vermeer Canada Inc. », pour la somme de 95 228,04 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.300.40.035.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 9 522,80 \$ à compter de l'exercice financier 2024.
- 2023-03-058 SUJET : NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 ET 910
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser monsieur Tristan Erens, matricule 2203, à appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891,

VILLE DE PINCOURT

900 et 910, et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2023-03-059 SUJET : DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 926 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE

Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le projet de règlement numéro 926 intitulé *Règlement numéro 926 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion autopompe* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2023-03-060 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 926

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R926	Règlement numéro 926 décrétant un emprunt de 1 771 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe	1 771 000 \$
------	--	--------------

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2023-03-061 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2023

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « *Lignes Maska* » pour le marquage de la chaussée pour l'année 2023, pour la somme de 67 962,53 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.350.00.520.

2023-03-062 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE MANDAT POUR L'ÉTUDE ARCHITECTURALE D'AVANT-PROJET DU CHALET DU PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Francis Hamel, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « *Hut Architecture Inc.* » pour l'étude architecturale d'avant-projet du chalet du parc Bellevue, pour la somme maximale de 17 246,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22.700.20.077.

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2023-03-063 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2023

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h 12, de lever la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2023.

SAM IERFINO
MAIRE SUPPLÉANT

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

PROJET